

209C1122
FR0010241638-FS0496

13 août 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2009, la société Cardif Assurance Vie (1) (1, boulevard Haussman, 75009 Paris cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2009, par suite d'une cession d'actions MERCIALYS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 4 487 894 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par BNP Paribas.

(2) Sur la base d'un capital de 90 537 634 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.